



Indication relevé Ficoba

Par clairedelune

Bonjour,

Ma question concerne le relevé Ficoba. J'ai divorcé, donc j'aimerais savoir si sur le relevé il figurera bien au sujet de mon compte individuel mon nom de jeune fille tant que je n'étais pas marié, puis le nom d'épouse quand je me suis marié, puis à nouveau mon nom de jeune fille après mon divorce ?

Merci

Bonne journée

Par isernon

Bonjour,

même marié, vous conservez votre nom de famille,

voir ce lien de la CNIL sur le FICOBA.

<https://www.cnil.fr/fr/ficoba-fichier-national-des-comptes-bancaires-et-assimiles>

Salutations